



Union des Musiciens de Jazz

19, rue des Frigos 75013 Paris - Tél : 01 45 83 22 71

E mail: umj@free.fr site internet: umj.asso.fr

APE : 923A SIRET : 39342439500035

J'adhère à l'Union des Musiciens de Jazz pour 2008

(adhésion valable du 1er janvier au 31 décembre 2008)

Adhésion (1)

- | | |
|---|--------------|
| <input type="checkbox"/> membre actif (musicien et non-musicien parrainé) | 15 € |
| <input type="checkbox"/> membre associé (associations, formations, structures...) | 15 € |
| <input type="checkbox"/> membre bienfaiteur (actif ou associé) | 75 € minimum |

Studio (2)

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> option utilisation des studios | 31 € |
| <input type="checkbox"/> option utilisation des studios jeunes musiciens (- 30 ans) | 8 € |

Total (1)+(2)

- première adhésion renouvellement

Date de règlement : chèque espèces

Nom - Prénom :

Instrument ou activité :

Adresse :

Code postal - Ville :

E-mail : Tél. 1 :

Tél. 2 :

Centre de ressources, l'UMJ souhaite vous poser quelques questions supplémentaires qui pourront être utilisées dans le cadre d'un projet de statistiques générales. Ces informations resteront anonymes et confidentielles.

- Etes-vous intermittent ? oui non
- Etes-vous professeur de musique ? oui non
- Si oui, dans quelle structure (ENM, EMM, CRR, CNR, associative, autre) ?.....
- Nombre d'heures hebdomadaires :
- Titulaire ? oui non
- Diplôme (DE, CA...):
- Compositeur ? oui non
- Etes-vous membre d'une autre structure associative ? oui non
- Laquelle ?
- Votre date de naissance :

Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Isabelle Polsterer, administratrice culturelle.

Merci de renvoyer ce bulletin avec votre cotisation (chèque libellé à l'ordre de l'UMJ) à :

UMJ - 19, rue des Frigos - 75013 Paris

Quelle est la différence de statut entre membre actif et membre associé ? Chaque musicien est membre actif et a un droit de vote. Le statut de membre associé est réservé aux "personnes morales" (associations...) et ne donne pas droit au vote. Un non musicien peut être membre actif s'il est parrainé par deux autres membres actifs.